

Amériques

Amérique du Nord
et Caraïbes

Amérique latine
(Plan d'action de Mexico)



Les Amériques

Environnement opérationnel

Dans le sillage des dernières élections, de nombreux pays de la région ont entrepris d'importantes réformes institutionnelles et assistent à un profond remaniement de leur paysage politique. La transition a été marquée par une agitation sociale et un antagonisme croissant entre les partis au pouvoir et l'opposition. Dans un tel contexte, les questions humanitaires, telles que les déplacements massifs de populations, figurent en mauvaise position sur la liste des priorités nationales. Néanmoins, des États de toute la région ont réaffirmé leur soutien au Plan d'action de Mexico, qui tente d'aborder les problèmes liés aux réfugiés et aux déplacements internes selon une perspective régionale.

La Colombie, qui demeure embourbée dans un conflit interne inextricable, abrite l'une des plus fortes populations de déplacés au monde. En effet, plus de 200 000 nouveaux déplacés internes y ont été recensés pour la seule année 2006. Le pays possède un cadre juridique très élaboré pour faire face aux déplacements et le Gouvernement a considérablement accru les ressources allouées aux déplacés internes. Cependant, il subsiste un écart considérable entre la législation existante et sa mise en application, surtout en dehors de la capitale. Au cours des dernières années, le conflit s'est étendu des régions centrales vers les zones frontalières, entraînant de nouveaux déplacements qui ont affecté de façon disproportionnée les populations indigènes et afro-colombiennes.

Un nombre toujours croissant de Colombiens continuent à fuir leur pays. La vaste majorité de ceux qui ont besoin d'une protection internationale tentent de passer inaperçus dans des zones frontalières reculées ou des bidonvilles urbains. Le nombre de Colombiens non enregistrés vivant dans les pays voisins est estimé à environ 500 000. L'impact du conflit s'est désormais étendu jusqu'à l'Amazonie brésilienne, où les autorités locales signalent la présence d'une quantité croissante de Colombiens relevant de la compétence de l'UNHCR. Simultanément, le nombre des demandeurs d'asile colombiens ne cesse de croître en Amérique du Nord et en Europe.

Au Canada, les points qui préoccupent l'UNHCR sont notamment l'absence de coordonnateur chargé des questions d'asile à l'Agence des services frontaliers du



Canada et la poursuite de la politique de « renvoi temporaire ». Dans le cadre de cette procédure, les demandeurs d'asile se présentant à la frontière sont renvoyés aux États-Unis et convoqués à un rendez-vous pour un entretien d'admissibilité au Canada à une date ultérieure, sans savoir s'ils relèvent ou non d'une des exceptions prévues dans l'Accord sur les pays tiers sûrs. Bien que le Canada soit doté d'une procédure exemplaire en matière d'asile, le nombre croissant des demandes en souffrance suscite des inquiétudes.

Aux États-Unis, en dépit d'une procédure d'asile relativement efficace, les préoccupations actuelles en matière de sécurité nationale continuent d'entraver l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à la protection. Bien qu'assouplie par quelques dérogations, l'interdiction d'entrer aux États-Unis pour cause de « soutien matériel à une organisation terroriste » et autres limitations d'accès liées au terrorisme continuent de nuire à de nombreux demandeurs d'asile et candidats à la réinstallation.

Le bureau de l'UNHCR à Washington couvre 13 États indépendants et 12 territoires d'outre-mer, principalement aux Caraïbes. La région est le théâtre de flux migratoires mixtes en provenance de divers points du globe, ainsi que de mouvements intrarégionaux. Dix des 12 États indépendants des Caraïbes ont adhéré à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et/ou à son Protocole de 1967, mais seule la République dominicaine s'est dotée d'une législation destinée à les mettre en œuvre.

Objectifs stratégiques

Dans la région des Amériques, l'UNHCR poursuivra les objectifs suivants :

- Renforcer la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence en Amérique latine par le biais du Plan d'action de Mexico.
- Rechercher des solutions durables grâce aux trois piliers stratégiques du Plan d'action de Mexico : Frontières solidaires, Villes solidaires et Réinstallation solidaire.
- Contribuer à l'application de normes de protection en Amérique du Nord par un suivi attentif des régimes d'asile aux États-Unis et au Canada et par des interventions actives sur des points particuliers.
- Veiller à ce que les priorités régionales en matière d'âge, de genre et de diversité soient incluses dans la planification stratégique des opérations de terrain.
- Renforcer les accords de partenariat liés à la protection des réfugiés, aux déplacements internes, aux flux migratoires mixtes et à l'apatridie.
- Renforcer le soutien financier et politique des pays d'Amérique du Nord en faveur des opérations de l'UNHCR à travers le monde, et en particulier en Amérique latine.
- Veiller à l'efficacité des opérations afin d'atteindre les objectifs stratégiques, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer la sécurité du personnel.

L'UNHCR s'efforce d'assurer une action de protection cohérente dans tous les pays touchés par le conflit colombien. L'une des principales difficultés consiste à protéger les droits fondamentaux des Colombiens qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale, bien qu'ils ne soient pas enregistrés et n'aient pas suivi la procédure officielle de détermination du statut de réfugié. La stratégie de protection de l'UNHCR vise le demi-million de Colombiens qui, pour des raisons de sécurité ou d'autres motifs, n'ont pas officiellement demandé l'asile.

L'Organisation favorisera également l'autosuffisance et l'intégration socio-économique des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de sa compétence dans les agglomérations et les zones frontalières.

En Colombie, l'UNHCR s'attachera en priorité à combler le fossé entre la législation existante relative aux déplacements et son application sur le terrain. À cette fin, et à l'issue de pourparlers avec le Gouvernement, l'Organisation a développé ses activités dans le pays.

Au sud de l'Amérique du Sud, l'UNHCR met progressivement en place un programme régional de réinstallation destiné à soulager les pays qui reçoivent le plus grand nombre de réfugiés dans la région. La principale difficulté consiste à trouver des solutions pour aider les réfugiés réinstallés à s'intégrer dans leurs nouvelles communautés d'accueil. Par ailleurs, l'Organisation renforcera la législation relative à l'asile, offrira un appui aux commissions d'admissibilité et assurera un suivi dans les zones frontalières sensibles. Enfin, elle apprendra aux agents frontaliers à identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale au sein des mouvements migratoires plus vastes.

En Amérique centrale, au Mexique et à Cuba, les principaux objectifs de l'UNHCR consisteront à assurer la protection des réfugiés au sein des flux migratoires mixtes en surveillant notamment la frontière méridionale du Mexique, à renforcer les régimes d'asile nationaux et à promouvoir la naturalisation des réfugiés de longue date.

Aux Caraïbes, l'UNHCR se préparera à intervenir immédiatement en cas de nouveaux déplacements de populations et aidera les Gouvernements à prendre des décisions rapides en matière de détermination du statut de réfugié. Dans neuf pays des Caraïbes, l'Organisation procédera à la détermination du statut aux termes de son mandat. Elle consolidera également son réseau de représentants honoraires et créera des réseaux de protection avec les ONG, la communauté juridique et le milieu universitaire.

Au Canada et aux États-Unis, l'UNHCR s'efforcera de mobiliser un soutien politique et financier maximum en faveur de ses opérations à travers le monde, de garantir aux demandeurs d'asile l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et d'obtenir pour les personnes relevant de sa compétence des alternatives à la détention et un traitement humain en cas de détention. L'Organisation veillera également à ce que les demandes d'asile fondées sur le genre soient traitées conformément aux normes internationales et à ce que les enfants séparés soient correctement pris en charge.

Défis

Malgré l'esprit de solidarité et de générosité envers les réfugiés et les demandeurs d'asile qui règne dans la région,



UNHCR/K. Orellana

Equateur. Ouverture en juin 2007 d'un centre de santé, à Santa Rosa, par le président du Comité exécutif.

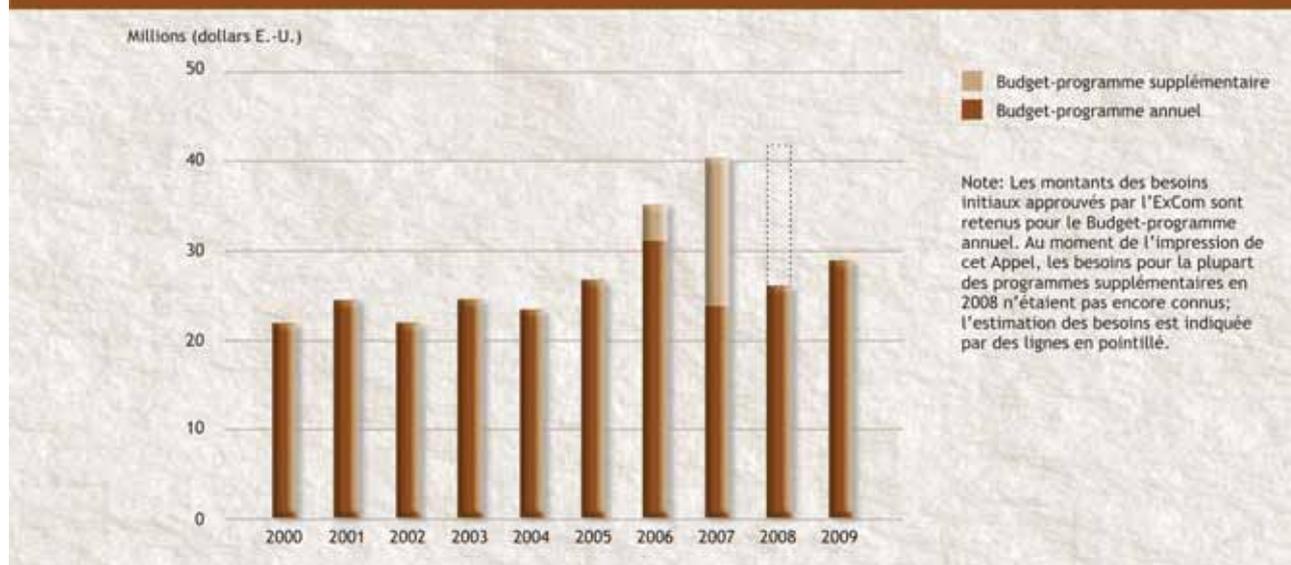
de nombreuses difficultés persistent. Bien que le Plan d'action de Mexico ait instauré un cadre stratégique et opérationnel pour l'asile et la protection dans la région, toutes les parties devront poursuivre leur engagement pour assurer sa mise en œuvre effective. Certains pays ayant adopté le Plan devront donc jouer un rôle plus actif dans son application. Les préoccupations liées à la sécurité nationale constituent un autre obstacle à la protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, en particulier en Amérique du Nord.

L'un des principaux objectifs du Haut Commissariat consiste à trouver des solutions juridiques et humanitaires

pour le demi-million de Colombiens non enregistrés qui ont besoin d'une protection internationale, en particulier dans les zones frontalières et les agglomérations de l'Équateur (environ 250 000) et de la République bolivarienne du Venezuela (environ 200 000). De nouvelles études seront réalisées en 2008-2009 pour mieux évaluer les besoins de ces populations. Leurs résultats devraient permettre une réorientation des programmes.

La viabilité du programme régional de réinstallation constitue un autre défi majeur. Ce programme, dont la réussite dépendra du soutien de la communauté internationale, sera consolidé au cours de l'année à venir.

Budget de l'UNHCR dans les Amériques 2000 - 2009



Budget (dollars E.-U.)

Pays	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Canada	1 877 024	0	1 877 024	1 859 532	1 857 566
États-Unis d'Amérique ¹	3 477 033	0	3 477 033	3 999 002	4 096 060
Sous-total - Amérique du Nord et Caraïbes	5 354 057	0	5 354 057	5 858 534	5 953 626
Argentine ²	2 302 621	0	2 302 621	2 500 000	3 048 131
Brésil ³	2 353 162	0	2 353 162	2 550 000	3 151 270
Colombie	353 362	16 599 115	16 952 477	376 680	386 746
Costa Rica ⁴	1 926 507	0	1 926 507	2 293 883	2 423 118
Cuba	287 600	0	287 600	267 510	268 000
Équateur	4 446 802	0	4 446 802	5 238 660	5 949 500
Mexique ⁵	2 281 010	0	2 281 010	2 232 490	2 289 243
Panama	847 304	0	847 304	1 000 000	1 148 856
Venezuela (République bolivarienne du) ⁶	3 045 617	0	3 045 617	3 139 990	3 633 093
Sous-total - Amérique latine	17 843 985	16 599 115	34 443 100	19 599 213	22 297 957
Total - Les Amériques	23 198 042	16 599 115	39 797 157	25 457 747	28 251 583

¹ Inclut l'assistance juridique et les solutions durables en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés aux États-Unis, et la protection des réfugiés, ainsi que les activités de constitution de capacités à Trinidad et Tobago, en République dominicaine et en Jamaïque. Le budget pour le bureau de l'UNHCR à New York apparaît dans le chapitre sur le Siège.

² Inclut l'intégration locale en Argentine, en Bolivie, au Chili et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

³ Inclut l'intégration locale et la réinstallation au Paraguay.

⁴ Les besoins pour le Centre d'appui régional sont reportés en partie sous Costa Rica et en partie dans le chapitre sur le Siège.

⁵ Inclut l'intégration locale en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Belize.

⁶ Inclut l'intégration locale au Pérou, en Guyane et au Suriname.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.